

Paris, le 1 mars 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dispositif de circulation mis en place à l'occasion d'une course pédestre à Paris le 3 mars 2024

Dans le cadre de la course pédestre « Harmonie Mutuelle Semi de Paris » organisée le 3 mars 2024 à Paris, un dispositif spécifique de circulation est mis en place par les services de la préfecture de Police (arrêté n°2024-00257 du 27 février 2024), la circulation routière risquant d'être fortement perturbée, au centre et à l'est de la capitale.

Les participants quitteront le boulevard Saint-Michel à compter de 8h, et rejoindront l'Opéra National de Paris, en passant par le quai d'Austerlitz, le pont de Tolbiac, la rue de Charenton, l'avenue de Gravelle, la route de la Pyramide, l'avenue Daumesnil, le boulevard et le quai de Bercy, le quai de la Râpée, le pont Morland, le quai des Célestins, la rue de Rivoli, la rue Saint-Antoine, la place de la Bastille jusqu'à la rue de Lyon.

Un dispositif de circulation sera mis en place autour du parcours, pour pallier les difficultés rencontrées, au fur et à mesure de la progression des coureurs. Les véhicules particuliers stationnés le long du parcours ou ses abords feront l'objet de mesures de déplacement.

La circulation, très fortement perturbée dans ce périmètre, sera rétablie progressivement, en fonction de la physionomie des lieux.

Il est vivement recommandé aux automobilistes de contourner très largement le secteur pendant toute la durée de l'évènement et d'anticiper le stationnement de leur véhicule à compter de ce jour.

Annexe 1 : parcours

